Envoyé en préfecture le 30/11/2022
Reçu en préfecture le 30/11/2022
Affiché/Publié le 29/11/2022
ID : 040-214001505-20221129-DEL2022_076-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

LANDES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE LEON

SEANCE DU 29 NOVEMBRE 2022

Nombre de membres afférents au Conseil
19

Nombre de membres en exercice
19

Nombre de membres ayant pris part à la délibération :
18

Date de la Convocation :

24 Novembre 2022

Date d'affichage :

30 novembre 2022

L'an Deux Mil Vingt Deux et le Vingt Neuf Novembre à 19 h, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean MORA, Maire

Présents : Jean MORA, Jean-Paul TRAYE, Jacques DUCROUX, Dominique LARTIGAU, Michel RAFFIN, François CORDOBES, Martine DUVIGNAC, Francis LABOUDIGUE, Jean-Jacques LARTIGUE, Catherine COMBARIEU, Cécile CASSUTTI, Myriam LALLEMAND, Marjolaine PERNAUT, Delphine DUPRAT, Eric MACQUART, Michel DARREMONT, Muriel LAGORCE, Isabelle BOUCHES

Absents ayant donné procuration : Mme Sophie GISTAIN-FAUVILLE à Mme Myriam LALLEMAND

Absents :

Secrétaire de séance : Mme Myriam LALLEMAND

Objet de la délibération :
DEL2022_076 – Création et fermeture de poste adjoint administratif principal 2ème classe

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de l'inscription sur la liste d'aptitude au titre du Concours d'adjoint Administratif Principal 2ème classe d'un agent du service administratif de la Commune.

Conformément à l'arrêté des Lignes Directrices de Gestion de la Commune en date du 30 Novembre 2021, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de nommer l'agent sur le grade d'adjoint Administratif Principal 2ème Classe.

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale

Vu la loi n° 2019-828 du 6 Août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu l'avis du Comité Technique en date du 21 Novembre 2022

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, **DECIDE** :

- De créer, à compter du **1er Janvier 2023** :

FILIERE ADMINISTRATIVE

Adjoint Administratif Principal 2ème classe :
- Ancien effectif : 2
- Nouvel effectif : 3

- De fermer à compter du **1er Janvier 2023** :

FILIERE ADMINISTRATIVE

Adjoint Administratif Territorial
- Ancien effectif : 3
- Nouvel effectif : 2

Envoyé en préfecture le 30/11/2022
Reçu en préfecture le 30/11/2022
Affiché/Publié le 29/11/2022
ID : 040-214001505-20221129-DEL2022_076-DE

- De procéder à la vacance d'emploi du grade d'adjoint Administratif Principal de 2e classe,

- De nommer l'agent sur le grade d'adjoint Administratif Principal de 2e classe à temps complet à compter du **1er Janvier 2023**,

- De l'autoriser à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat.la saisine de la juridiction pour se faire par voie dématérialisée via le site www.telerecours.fr

Acte télétransmis électroniquement le :
N° identifiant unique :
N° enveloppe :